Wallonie fiscalité SPW

Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre

Service public de Wallonie - Fiscalité
Direction de l'Etablissement de la fiscalité des véhicules
Avenue Gouverneur Bovesse, 29
5100 Jambes

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
Fax : 081/330 201

Taxes véhicules :
DEMANDE D'EXEMPTION

Ce formulaire est valable pour toute demande d'exemption **excepté celle pour usage occasionnel du véhicule** pour laquelle nous vous invitons à utiliser le formulaire spécifique.

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

Vous êtes une :

☐ Personne physique

☐ M.
☐ Mme

Nom _____ Prénom _____

N° de registre national *(il se trouve au verso de la carte d'identité)*
_____-_____-_____

☐ Personne morale

Dénomination _____ N°BCE 0_____

1.2. Adresse

Rue _____ Numéro _____ Boite _____

Code postal _____ Localité _____

1.3. Contact

Téléphone (de préférence GSM) _____ Adresse mail _____

2. Exemption

2.1. Véhicule concerné

Marque _____ Type _____

Immatriculation _____ N° de châssis _____

2.2. Installation L.P.G.

Ce véhicule est équipé d'une installation L.P.G. (gaz) : ☐ OUI ☐ NON

2.3. Affectation

Ce véhicule est affecté exclusivement :

- ☐ à l'usage d'infirme (cécité complète, paralysie entière ou amputation des membres supérieurs, invalidité permanente d'au moins 50 % des membres inférieurs) comme moyen de transport personnel [1]

  → Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
  *- l'attestation de reconnaissance d'infirmité à obtenir auprès du **SPF Sécurité Sociale** (Direction générale Personnes handicapées – Centre Administratif Botanique, Boulevard du jardin Botanique 50 bte 150 à 1000 Bruxelles). Aucun autre type d'attestation n'est accepté.*

  → Si demande relative à un enfant de plus de 18 ans : joindre une copie du jugement du Juge de Paix déclarant l'enfant majeur incapable et le plaçant sous administration provisoire de ses parents ou d'un des parents.

- ☐ à l'usage de grands invalides de guerre (invalidité d'au moins 60 %) comme moyen de transport personnel [1]

  → Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
  *- l'attestation de reconnaissance d'invalidité de guerre à obtenir auprès du **Service Pension du Secteur public** (Place Victor Horta 40 – boite 30 à 1060 Bruxelles) ou auprès du **SPF Sécurité Sociale** (service des Victimes de la Guerre, Square de l'Aviation 31 à 1070 Bruxelles). Aucun autre type d'attestation n'est accepté.*

- ☐ à une administration de service public (exemple : région, communes,…)

  → Joindre la copie du certificat d'immatriculation

- ☐ à un service de taxis (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)

  → Joindre la copie : - du certificat d'immatriculation du véhicule taxi ;
  - du certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour usage privé ;
  - de l'autorisation d'exploitation et de l'attestation liée au véhicule ;
  - de la plaquette d'identification.

- ☐ à la location de voiture avec chauffeur (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)

  → Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
  - l'autorisation du Service public de Wallonie et l'attestation liée au véhicule;
  - tout document prouvant la durée et la portée de la location.

- ☐ à l'usage d'ambulance *→ Joindre la copie du certificat d'immatriculation*

- ☐ à un service spécialisé au transport de personnes voiturées ou à mobilité réduite

  → Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
  - l'autorisation de l'AVIQ ou de tout autre organisme compétent.

- ☐ en tant que véhicule de sport interdit à la circulation (exemple : véhicule de rallye)

  → Joindre : - une attestation pour véhicule de compétition délivrée par une fédération reconnue (par exemple : l'ASAF) ; cet attestation est valable un an.
  - les 2 attestations du contrôle technique valable pour la compétition, mentionnant «véhicule interdit à la circulation» couvrant la période d'imposition pour laquelle l'exonération est demandée (cet attestation ayant une validité de 6 mois, il y a donc 2 attestations par exercice d'imposition à fournir)

[1] Dans le cas d'une demande d'exonération d'un véhicule affecté exclusivement à l'usage de d'infirmes ou de grands invalides de guerre, merci de compléter la formule d'engagement :

Je m'engage à utiliser le véhicule pré-décrit exclusivement dans les conditions prévues par la loi. Ce véhicule sera affecté exclusivement aux déplacements de la personne handicapée mentionnée ci-dessous :

Nom _____ Prénom _____

N° de registre national *(il se trouve au verso de la carte d'identité)*

|_|_|_|_|_|_|-|_|_|_|-|_|_|

Date : |_|_|/|_|_|/|2|0|_|_| **Signature** (obligatoire)**:**

Demande d'exemption sur base de l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be).